



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE  
PROCES VERBAL DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2010**

L'an deux mille dix, le 22 mars à 17 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,  
Mmes RIVIERE, SIGNAT, MM GRENON, DOUBLET, GAILLARD, MACHEFERT, Vice  
présidents,  
Mmes, BOURSIQUOT, MILLERAND, TURGNE, BORDAS (suppléante Didier MAYAU)  
Mrs, AUBERT, BACHEREAU, GANDAUBER, MICHAUD J. MACAUD, MICHAUD R ,  
POCH, LOUVET, GRELAUD, GAILLOT, LUTARD, LE POULIQUEN, BUREAU,  
RAGEAU, MOREAU, DRUGEON, ROULLIN, LOURDE, MAJEAU  
Excusés : MM. FRANÇOIS, MAYAU, GRADAIVE  
Date de la convocation : 10 mars 2010.  
Présents : 30.  
Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MACAUD.

En ouverture de séance, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Patrice BACHEREAU, nouveau Maire de Plassay élu lors du conseil municipal du 8 mars 2010, suite à la démission de Monsieur Alban DUBOIS.  
Monsieur Stéphane MAJEAU a été confirmé dans sa nomination de délégué et Madame Isabelle BRUNET et Monsieur Jean-Yves THOMAS ont été désignés délégués suppléants.

**1. ADOPTION DU PV DU 18 FEVRIER 2010.**

Suite à un problème de transmission, cette question est reportée au prochain conseil communautaire.

**2. MARCHE PUBLIC : TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS.**

Monsieur le Président, après avoir rappelé que nos marchés de traitements des déchets ménagers issus de la collecte sélective et des dépôts en déchèteries se terminaient le 31 mars 2010, présente les premiers travaux de la Commission d'Appel d'Offres réunie le vendredi 5 mars 2010.

Devant la complexité de l'analyse, et principalement au niveau des lots 4 et 5 dédiés au traitement et au transport des déchets issus des déchèteries, il est proposé aux membres du

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE

Conseil Communautaire de statuer sur une prorogation administrative de 3 mois des marchés en cours.

Les conditions actuelles du marché seraient reconduites pour les lots 2 (traitement et tri des emballages issus de la collecte sélective), 3 (traitement et rachats des papiers et cartons issus de la collecte sélective), 4 (traitement des déchets issus des déchèteries) et 5 (transport des déchets issus des déchèteries).

En ce qui concerne le lot 1 (traitements des déchets ultimes issus de la collecte sélective des déchets ménagers) confié à la Communauté de Communes du Pays Santon, il verra le prix du traitement porté de 86 à 104 € de la tonne.

La nouvelle date d'échéance du marché sera ainsi fixée au 30 juin 2010.

En ce qui concerne le lot 1, notre position n'est pas arrêtée. Ce qui est acquis est l'obligation que nous avons de trouver une nouvelle solution, la Communauté de Communes du Pays Santon n'étant pas en mesure de nous proposer un exutoire au traitement des déchets ultimes.

L'offre de SITA-SUD OUEST reste à l'étude, sachant qu'elle est « suspendue » à la contrainte d'un quai de transfert. Si cette condition n'était pas levée, il nous reste la possibilité de solliciter une adhésion auprès du SMICTOM de Surgères ou du Syndicat Intercommunautaire du Littoral.

De fait, Monsieur le Président soumet à l'approbation cette prorogation administrative de 3 mois.

**Adopté à l'unanimité**

### **3 A 15. VOTE DES DIFFERENTS BUDGETS ET DOCUMENTS ANNEXES.**

Les Comptes Administratifs, les Comptes de Gestion et projets de budgets 2010 pour le budget principal, les budgets annexes OM et ZAC sont présentés et soumis à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Président présente et soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire l'affectation des résultats 2009 pour le budget principal

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Président présente l'activité 2009 au niveau de la voirie. Il propose de maintenir les prix 2009 pour le budget 2010.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article 1640 B-I du Code Général des Impôts, les collectivités territoriales et les EPCI dotés d'une fiscalité propre reçoivent au titre de l'année 2010, en lieu et place du produit de la Taxe Professionnelle, une compensation relais égale au plus élevé des 2 montants suivants :

↳ Produit résultant de l'application, au titre de 2010, des dispositions relatives à cette taxe dans leur version en vigueur au 31 décembre 2009,

**BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE**

↳ Produit de la taxe professionnelle perçu au titre de 2009.

Pour notre Communauté de Communes, l'application de la première hypothèse nous permet de bénéficier d'une dotation supplémentaire à celle de 2009, tout en maintenant un taux de 12,92%.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Président demande à Monsieur Gérard GAILLARD de présenter les travaux de la commission Environnement.

Un groupe de travail composé de lui-même, de Messieurs Guy DRUGEON, Jean-Paul GAILLOT et Sébastien POCH a travaillé à quelques corrections à apporter à la redevance des hors ménages.

Il est proposé :

- ✓- Instauration d'une redevance pour les communes pour enlèvement des déchets produits lors des locations des salles des fêtes sur la base de 1 Euro par habitant (base population double compte)
  - ✓- Application d'un coefficient de 1,05 pour les professionnels bénéficiant de 2 ramassages,
  - ✓- Application d'un coefficient de 1,25 pour les professionnels bénéficiant d'un ramassage supplémentaire hors circuit,
  - ✓- Application d'une facturation au litre pour les restaurateurs, sur la base de 0,69 € du litre en fonction du nombre et du volume des conteneurs utilisés par ces professionnels. Ce montant déterminé sera corrigé des coefficients ci-dessus en fonction du service rendu,
  - ✓- Application d'une tarification à l'unité pour les chambres et tables d'hôtes,
  - ✓- Application d'une facturation au nombre de lits pour les maisons de retraite,
- ✓- Augmentation de 5% de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur DOUBLET faisant suite aux informations données par le Président concernant les évolutions futures des coûts de traitement propose de majorer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de 7%.

Après en avoir discuté et délibéré, Monsieur le Président soumet au vote ces propositions intégrant une évolution de la Redevance de 7%

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **16. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

En l'absence de Monsieur Didier MAYAU (excusé), Madame Monique RIVIERE présente les propositions de la commission réunie le 16 mars 2010.

La commission souhaite corriger les critères d'attribution des subventions actés par la délibération du Conseil Communautaire du 26 novembre 2009 en supprimant « *la manifestation doit être ouverte aux enfants* » car jugée trop restrictive et en imposant la présence du logo de la CDC sur les supports de communication des manifestations soutenues par la CDC.

La commission propose de maintenir la ligne budgétaire à 20 000 €uros ainsi que les montants plancher et plafond de 450 et 1 500 €uros par manifestation.

### **AVENIR CYCLISTE NIEUL LES SAINTES.**

Organisation de la 29<sup>ème</sup> édition des Boucles de l'Arnoult le dimanche 11 juillet 2010. Epreuve cycliste en 2 tronçons ouverte aux juniors et espoirs (17 à 22 ans).

Le circuit traverse les communes de Nieul les Saintes, St Sulpice d'Arnoult, Ste Gemme, Pont l'Abbé d'Arnoult, Saint Porchaire, Les Essards et Soulignonnes.

Commune : prêt de matériel  
Budget prévisionnel : 3 495 €uros.  
Montant sollicité : 450 €uros

**Avis de la Commission : Avis favorable à hauteur de 450 €uros.**  
**Avis du Conseil communautaire : Avis favorable à hauteur de 450 €uros.**

### **ASSOCIATION DES PARENTS ÉLÈVES DE SAINT PORCHAIRE.**

2010, l'association a repris l'activité danse contemporaine sur la Commune de Saint Porchaire. 60 enfants des communes de Saint Porchaire, Soulignonnes, Beurley, Romegoux, Sainte Radegonde, Plassay, Pont l'Abbé d'Arnoult et Saint Sulpice d'Arnoult participent à cette activité.

Un spectacle de danse contemporaine est programmé le 12 juin 2010 à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

Commune : Non communiqué  
Budget prévisionnel : 740 €uros.  
Montant sollicité : 450 €uros.

**Avis de la Commission : Avis favorable à hauteur de 450 €uros .Monsieur MAYAU n'a pas participé au vote.**  
**Avis du Conseil Communautaire : Avis favorable à hauteur de 450 €uros.**

### **LES FOUS CAVES.**

La manifestation « Les fous Cavés déambulent » se déroulera les 8, 9 et 10 juillet 2010. Pour l'année 2009, plus de 3 000 personnes ont déambulé.

2010 verra notre participation renouvelée au travers du tri sélectif avec Sébastien et au travers des actions engagées par Mathieu et Olivier auprès des adolescents.

Commune : Mise à disposition de matériel et de personnel  
Budget 2009 : 41 580 €uros  
Montant sollicité : 1 500 €uros (idem 2009).

**Avis de la commission : Avis favorable à hauteur de 1 500 €uros.**  
**Avis du Conseil Communautaire : Avis favorable à hauteur de 1 500 €uros.**

### **LES DROLES DE SAINTE GEMME.**

Cette association présidée par Monsieur Philippe BROCCO a organisé le samedi 12 décembre 2009, un après-midi festif gratuit « Sainte Gemme fête son Noël » avec le chanteur Jeef d'Argy, goûter compris ouvert également aux enfants de la communauté de

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE

communes. De la publicité a été diffusée dans les communes de la Communauté de Communes par le biais des écoles ou des mairies.

Commune : salle des fêtes mise à disposition

Budget : 540 €uros en dépenses pas de recettes prévues sur le budget prévisionnel.

Montant sollicité : Non communiqué.

**Avis de la commission : Refus. Cette demande ne répond pas aux critères, à savoir : notion d'intérêt communautaire.**

**Avis du Conseil Communautaire : Le Conseil Communautaire valide la proposition de la commission.**

### **COMITE ANIMATION ST SULPICE D'ARNOULT.**

La 13ème Fête de la Mojhette se tiendra le dimanche 29 août 2010 à Saint Sulpice d'Arnoult. les différentes manifestations seront organisées au tour de ce légume dont la réputation n'est plus à faire.

Commune : prêt de matériel :

Budget prévisionnel : 19 151 €uros.

Montant sollicité : 1 500 €uros.

**Avis de la commission : Avis favorable à hauteur de 1 500 €uros. Monsieur POCH ne participe pas au vote.**

**Avis du Conseil Communautaire : Avis favorable à hauteur de 1 500 €uros. Monsieur Patrick POCH ne participe pas au vote.**

### **COMITÉ D'ANIMATION DE LA VALLEE**

La 10<sup>ème</sup> Fête du Pain se déroulera le 6 juin 2010 à La Vallée. Différentes manifestations seront organisées sur le thème du jeu pour les enfants (magiciens, jeux évenementiels et traditionnels), une exposition artisanale, la fabrication du pain dans l'ancien four avec la participation de l'association « Les Vieux Croutons ».

Commune : subvention : 500 €

Budget prévisionnel : 6 150 €

Montant sollicité : 1 000 €uros.

**Avis de la commission : Avis favorable à hauteur de 1 000 €uros. (10<sup>ème</sup> anniversaire)**

**Avis du Conseil Communautaire : Avis favorable à hauteur de 1 000 €uros (10<sup>ème</sup> anniversaire).**

### **COMITE DES FETES DE SAINTE GEMME**

Demande de M. ROY Bruno d'une subvention pour relancer l'association en sommeil depuis 1992. Des manifestations sont programmées (marche et repas).

Commune : Non communiqué

Budget prévisionnel : Non communiqué

Montant sollicité : Non communiqué

**Avis de la commission : Avis défavorable. Ne répond à aucun des critères.**

**Avis du Conseil Communautaire : Le Conseil Communautaire confirme le refus proposé par la commission.**

**AMICALE POSTSCOLAIRE DE PORT D'ENVAUX**

L'association propose la pratique du Basket-ball, elle a à ce titre reçu le label départemental de la Fédération Française de Basket-ball pour sa formation à destination des jeunes joueurs à partir de 5 ans. Elle organise la 3<sup>ème</sup> édition d'une randonnée marche VTT le 27 juin 2010. Cette randonnée a rassemblé plus de 400 participants en 2009 avec la participation d'autres associations et les artisans de la restauration.

Commune : Mise à disposition du gymnase.

Budget prévisionnel : Non communiqué

Montant sollicité : Non communiqué

**Avis de la commission : Avis défavorable. Budget non fourni.**

**Avis du Conseil Communautaire : Le conseil Communautaire confirme le refus proposé par la commission.**

**LES VISITEURS DU CHATEAU DE PANLOY**

L'association « Les visiteurs du château de Panloy » a pour but la mise en valeur du Château. En 2009, 500 spectateurs ont assisté au 1<sup>er</sup> festival estival à Panloy.

Le festival 2010 se déroulera le 4, 5, 6 et 7 août avec des concerts de trompes de chasse, des concerts classiques et de jazz.

Commune : Prêt de matériel par communes de Crazannes et Port d'Envaux

Budget prévisionnel : 17 900 €

Montant sollicité : 450 €

**Avis de la commission : Avis défavorable. Projet privé.**

**Avis du Conseil Communautaire : Le Conseil Communautaire infirme la proposition de la commission. Il estime que cette demande émane d'une association et présente un aspect culturel pour notre territoire. A cet effet, il valide l'attribution d'une subvention à hauteur de 450 Euros.**

**LES AMIS DE PONT L'ABBE D'ARNOULT**

L'association « Les amis de Pont l'Abbé d'Arnoult » a été créée il y a un an, le but est la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine du village de Pont l'Abbé d'Arnoult.

Une exposition a été organisée le 14 juin 2009, suite à leur succès l'association désire faire imprimer une brochure et sollicite une subvention à la fabrication de cette brochure.

Commune :

Budget prévisionnel : 498 € (les 100 brochures)

Montant sollicité : 800 €

**Avis de la commission : Avis défavorable. Ne répond pas aux critères.**

**Avis du Conseil Communautaire : Le Conseil Communautaire confirme le refus proposé par la commission.**

**COMITÉ D'ANIMATION DE LA VALLEE**

Au même titre que Ste Gemme en 2009, la commune de La Vallée accueillera une étape contre la montre du tour de France Féminin, édition 2010.

Le Comité d'Animation de La Vallée a accepté de prendre en charge l'organisation de cette manifestation.

Commune : Aide des services techniques

Budget prévisionnel : 1 800 €uros

Montant sollicité : 900 €uros (montant accordé en 2009).

**Avis de la commission : Avis favorable à hauteur de 900 €uros.**

**Avis du Conseil Communautaire : Avis favorable à hauteur de 900 €uros.**

### **17. EMPRUNT VOIRIE 2010.**

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil Communautaire le recours à l'emprunt départemental auprès du Conseil Général pour un montant de 90 000 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire valident ce montant et la demande auprès des services du Conseil Général.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **18. OPERATION COMPOSTAGE.**

Monsieur le Président demande à Monsieur Gérard GAILLARD de présenter ce dossier.

Monsieur Gaillard après avoir fait un rapide point sur les retours de questionnaires distribués dans les 6 659 foyers de notre territoire demande aux élus d'être relais de cette opération auprès de leurs administrés. A ce sujet, il rappelle notre demande de désignation d'un élu référent par commune en soutien à l'action de Nicolas DUTREUIL. Ce dernier a par ailleurs entamé une campagne de porte à porte sur les lotissements avant de l'ouvrir à tous les foyers. Sur proposition de Monsieur Patrick POCH, il est décidé de lui demander de participer à toutes les grandes manifestations organisées sur notre territoire pour relayer les messages sur la mise en place du compostage individuel.

Monsieur GAILLARD présente les propositions de la commission environnement du 16 mars :

- ✓ Choix du composteur bois proposé par la société EMERAUDE CRÉATION
- ✓ Personnalisation des bios seaux avec le logo de la CDC
- ✓ Participation financière des administrés pour 1 kit complet : 15 €uros
- ✓ Mise à disposition d'un kit complet par foyer
- ✓ Mise à disposition (hors kit complet) d'un seul bio seau par foyer à 1 €uro
- ✓ Organisation d'une réunion publique par commune avec possibilité de programmer dans un deuxième temps des réunions sur des regroupements de communes
- ✓ Possibilité de distribution des composteurs lors des réunions publiques
- ✓ Mise en place de permanence pour les distributions hors réunions
- ✓ Création d'une régie pour les encaissements. Il est proposé de nommer Sabrina GAILLARD comme régisseur et Nicolas DUTREUIL comme régisseur suppléant.
- ✓ Chaque commune devra nous communiquer 2 dates possibles pour une réunion publique

✓ La Communauté de Communes fournira à chaque commune une lettre d'invitation, par foyer, cosignée par le Président et le Maire pour la réunion publique. Sa distribution restera à la charge de la commune.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**19. QUESTIONS DIVERSES.**

**19.1. : Construction de La Maison de l'Enfance.** Monsieur le Président après avoir rappelé la présentation de l'avancement des travaux et des évolutions apportées faite par Monsieur GRENON lors du dernier Conseil Communautaire, soumet à l'approbation des membres du Conseil la signature des avenants proposés par l'architecte. Le montant global s'établit à 40 369,31 € HT soit 48 281,69 €TTC.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**19.2. : Formation des agents communaux à l'utilisation du broyeur de branches.** Suite à l'accident du travail qui s'est produit lors de l'utilisation d'un broyeur de branches au sein des brigades vertes, il a été décidé de programmer une séance de formation, durée 2 heures, à destination des agents communaux. La mise à disposition du broyeur au niveau des communes sera conditionnée à la présence d'agents ayant suivi cette formation. Elle se déroulera sur une date à déterminer sur la déchèterie de Trizay.

**Il est demandé à chaque Maire de transmettre très rapidement la liste de leurs agents à former. Prévoir dans la mesure du possible 2 agents par commune.**

De plus, nous allons mettre en place une formation pour l'obtention de CACES nécessaires à l'utilisation des différents matériels mis à votre disposition.

**19.3. : Association « le Nid aux Câlins ».** 10 enfants de notre CDC (La Vallée : 1, Pont l'Abbé d'Arnoult : 1, Saintes Radegonde : 1, et Trizay : 7) ont fréquenté en 2009 cette crèche Halte garderie d'Echillais pour un total de 2 666 heures. Cette fréquentation a été valorisée à 4 505,54 € (1,69 €/H). Monsieur le Président soumet cette dépense à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 H 15.

A Saint Porchaire, le 30 mars 2010

Le Président,

Sylvain BARREAUD.

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE